



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-quatre le 25 octobre, le Conseil Municipal de la Commune de Veigy-Foncenex dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine BASTARD, Maire.

Date de convocation : 18 octobre 2024

Présents – Madame Catherine BASTARD, Maire et Mesdames et Messieurs Bruno DUCRET, Rosy CHAMAYOU, Antonio PEREZ RAMOS, Jeanne VUAGNOUX, Alain GATTELET, Laurent DEMOLIS, Adjoint, ainsi que :

Mesdames et Messieurs Dominique PETITJEAN, Josette CHAMBOUX, Italo GARD, Patrice BOUTHORS, Florence PIGNIER, Virginie SUATON, Philipp DALHEIMER, Charlotte LAFOURCADE, Béatrice HUEHN, Isabelle DEMIERRE, Michel BREASSON, Samuel DELEAGE, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés – Mesdames et Messieurs Laurence PILLONEL, Julie GIRARD, Maria-Hélène DE SIEBENTHAL, Guy LANCON, Hélène LEVA, Jean-Marc LHERMET, Jacques ROBIN, Nathalie DETRUCHE.

Procurations

Mme Jeanne VUAGNOUX a reçu procuration de Mme Laurence PILLONEL
Mme Rosy CHAMAYOU a reçu procuration de Mme Julie GIRARD
M. Antonio PEREZ RAMOS a reçu procuration de Mme Maria-Hélène DE SIEBENTHAL
M. Bruno DUCRET a reçu procuration de M. Guy LANCON
Mme Josette CHAMBOUX a reçu procuration de Mme Hélène LEVA
Mme Catherine BASTARD a reçu procuration de M. Jean-Marc LHERMET
Mme Béatrice HUEHN a reçu procuration de M. Jacques ROBIN
M. Laurent DEMOLIS a reçu procuration de Mme Nathalie DETRUCHE

Secrétaire de séance : Madame Béatrice HUEHN

Nombre de conseillers :	27		
En exercice	: 27	Pour	: 27
Présents	: 19	Contre	: /
Votants	: 27	Abstention	: /

7.1. BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N° 2024/01

Madame le Maire,

RAPPELLE que la décision modificative est un acte budgétaire qui permet d'inscrire des propositions nouvelles de crédits en dépenses et en recettes mais également de constater comptablement la non-réalisation de certaines opérations.

INFORME qu'il est nécessaire de procéder, sur la section d'investissement, à des corrections d'imputation comptable et de montant pour réaliser le paiement des annuités de portage de l'Etablissement Public Foncier de Haute-Savoie.

PRECISE qu'une décision modificative supplémentaire sera nécessaire pour inscrire les dernières propositions de nouvelles lignes de crédits en dépenses et en recettes.

Vu l'article L. 2121-29, 1er alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L. 2311-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n° 2024_023 en date du 23 mars 2024 votant le Budget Primitif du compte principal,

Vu la délibération n° 2024_037 en date du 3 mai 2024 votant le Budget Supplémentaire,

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements de crédits en investissement,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

ADOpte la Décision Modificative n° 1 du Budget principal de l'exercice 2024, qui s'équilibre comme suit :

Section d'investissement			
DEPENSES		RECETTES	
16 Emprunts et dettes assimilées	- 1 59 890,00 €		
OP 49 – Centre Technique Municipal	- 8 209,03 €		
27 Autres Immobilisations financières	1 68 099,03 €		
TOTAL	0,00 €	TOTAL	0 €

PRECISE que le Budget est voté au niveau du chapitre et des opérations d'équipement pour la section d'investissement.

Certifié exécutoire

Transmis au représentant de l'Etat le :

Publié, Affiché ou notifié le :

Le Maire - Catherine BASTARD



29 OCT. 2024

29 OCT. 2024

Fait et délibéré à Veigy-Foncenex le 25 octobre 2024

Le Maire – Catherine BASTARD



La secrétaire de séance – Béatrice HUEHN